

Consultation relative au message FRI 2025-2028
Collecte des prises de position : questionnaire

Coordonnées

Organisation

Conseil Suisse des Activités de Jeunesse (CSAJ)

Adresse

Hohle Gasse 4, 3197 Liebefeld

Personne de contact pour les questions de fond (numéro de téléphone, e-mail)

Nadine Aebischer, 0313262936, nadine.aebischer@sajv.ch

Responsable

Nadine Aebischer, Direction collective

*Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (prière de joindre une version **Word** en plus d'une version **PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :*

bfi-botschaft@sbfi.admin.ch

Générale

De manière générale, approuvez-vous l'orientation du message FRI 2025-2028 ?

Oui Plutôt oui Plutôt non Non Pas de réponse

Le Conseil Suisse des Activités de Jeunesse (CSAJ) regroupe environ 60 organisations de jeunesse en Suisse, actives dans l'éducation non formelle et informelle. Le CSAJ s'engage pour qu'un dialogue ait lieu entre les lieux de formation formelle, non formelle et informelle.

Le CSAJ salue particulièrement la sélection des quatre thèmes transversaux qui sont la numérisation (durable), le développement durable, l'égalité des chances et la coopération nationale et internationale. Ce sont des axes de travail importants pour les organisations de jeunesse.

L'éducation en vue du développement durable (EDD) sensibilise aux problèmes environnementaux urgents et aux défis sociaux actuels et donne à la société les moyens de développer des solutions durables. L'EDD contribue ainsi de manière significative à la réalisation des objectifs de développement durable. C'est pourquoi le CSAJ demande que l'EDD se voie accorder une place plus importante dans le message FRI, que la Confédération soit tenue de promouvoir l'EDD dans le cadre de ses engagements internationaux (p. ex. UNESCO, Agenda 2030) et qu'elle utilise pour cela sa marge de manœuvre en matière de politique de l'éducation.

Le CSAJ défend l'idée que le savoir doit être accessible librement et gratuitement à tou*tes. Cela vaut en particulier pour le savoir qui a été généré avec des fonds publics. En conséquence, le CSAJ salue les efforts déployés en matière d'Open Education (utilisation et échange de ressources éducatives) et d'Open Science (Open Access et Open Research Data ou accès ouvert aux publications scientifiques et aux données de recherche). Ceux-ci devraient absolument être développés et davantage encouragés. Dans l'optique d'une numérisation durable, les infrastructures nécessaires à la mise en œuvre de l'éducation ouverte et de la science ouverte devraient être créées de manière centralisée au niveau national, afin d'éviter les doublons.

Le CSAJ soutient généralement la numérisation dans le domaine FRI, mais il lui tient à cœur que la numérisation se fasse de manière durable. Cette thématique devrait être mise en évidence de manière encore plus explicite dans le message FRI. Dans toutes les activités d'encouragement, il faut veiller à une numérisation durable. Il faut s'efforcer de transmettre des compétences numériques à tous les niveaux de formation ainsi que des connaissances sur le potentiel de la numérisation pour le bien de l'homme et de l'environnement et sur la manière de minimiser les conséquences négatives et les risques. Un élément central pour une numérisation durable est la mise en réseau ainsi que le transfert de connaissances et de technologies entre les différents acteurs du domaine FRI et au-delà.

Le CSAJ salue la volonté du Conseil fédéral de rejoindre les programmes européens pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport et Horizon Europe, mais regrette l'absence du programme Corps européen de solidarité.

Commentaire détaillé (par chapitre du message FRI)

Avez-vous des remarques sur les différents chapitres du message FRI 2025-2028 ? Vous pouvez insérer vos commentaires dans le formulaire ci-dessous.

Ch. 1.1 : Formation, recherche et innovation en Suisse

Le CSAJ prend acte de la situation financière délicate de la Confédération et déplore la coupe sombre annoncée dans les finances du domaine FRI. Les montants proposés pour le message FRI 2025-2028 correspondent à une réduction massive de la qualité des prestations des institutions suisses. Il en résulte une perte de qualité et d'impact pour le pôle de formation, recherche et d'innovation, qui est essentiel au développement durable de la Suisse. Dans l'intérêt de tou*tes, les hautes écoles apportent une contribution décisive à l'atténuation de la pénurie de personnel qualifié, à la transition numérique durable et au changement de paradigme vers la science ouverte, à la garantie de l'excellence dans la recherche et l'enseignement, à l'encouragement de la relève scientifique, à l'aménagement d'une société durable ou à la promotion de l'égalité des chances, de la diversité et de l'inclusion.

Ces objectifs sont poursuivis par les hautes écoles au profit de la société dans son ensemble. Ils ont été définis par le Conseil des hautes écoles et sont désormais également soutenus par le Conseil fédéral dans le message tel qu'il a été mis en consultation. Pour que les objectifs puissent être atteints, des moyens supplémentaires considérables sont nécessaires. Dans cette situation, une stagnation ou une baisse de la qualité ne peut être évitée avec un taux de croissance réel des contributions aux universités et aux hautes écoles spécialisées inférieur à 3,5 %. Le fossé entre les attentes politiques et la réalité ne cesse de se creuser. Dans ces conditions, les hautes écoles ne seront plus en mesure d'assurer le maintien, et encore moins le développement, d'une formation, d'une recherche et d'une innovation à la hauteur des défis environnementaux et socio-économiques de la Suisse.

Le CSAJ soutient donc la demande de tous les acteur*ices du domaine FRI de garantir un montant correspondant à une croissance réelle moyenne de 3,5% par an.

Ch. 1.2 : Portée de l'encouragement fédéral dans le système FRI

Le développement durable et l'Agenda 2030 mondial sont reconnus comme cadre de référence. Le rôle central du domaine FRI dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de la stratégie nationale de développement durable n'est évoqué que superficiellement. Celui-ci devrait cependant se faire dans une mesure correspondant à sa grande importance.

Éducation

Le CSAJ s'insurge contre la définition unilatérale de la formation et sa forte focalisation sur la "productivité et la croissance". Cette définition devrait impérativement être plus large, surtout dans le contexte de l'apprentissage tout au long de la vie. L'éducation permet d'acquérir des connaissances, des capacités et des attitudes afin d'améliorer les compétences en vue de perspectives personnelles, sociales, sociétales ou liées à l'emploi. Toutes ces compétences acquises par l'éducation constituent la base pour maîtriser l'avenir. L'éducation au développement durable, en particulier, est essentielle pour les générations et les défis futurs. Elle ne doit pas être mesurée exclusivement en fonction des conditions actuelles du système économique.

Domaine des EPF

Il ressort du message FRI (p. 19) que la proportion de femmes est restée plutôt faible, à peine un tiers, alors qu'elle dépassait 40% pour les nouvelles nominations de professeur*es la même année. Le document "Égalité des chances dans le domaine FRI" (état mai 2023, p. 5) indique que le domaine des EPF veille à l'égalité des chances, notamment lors des nouvelles nominations au niveau professoral. Pour le CSAJ, les mesures visant à promouvoir l'égalité des chances doivent intervenir plus tôt et pas seulement au niveau du professorat. Les activités correspondantes devraient être complétées ou développées.

Ch. 1.3 : Encouragement du domaine FRI 2025 à 2028

Du point de vue du CSAJ, l'éducation en vue du développement durable (EDD) et l'égalité des chances devraient être complétées en tant que principes de la politique d'encouragement FRI (chapitre 1.3.1) et non en tant que défis (chapitre 1.3.2) et être intégrées en conséquence dans toute décision d'encouragement.

Apprentissage tout au long de la vie

Le CSAJ salue la prise en compte du principe de "l'apprentissage tout au long de la vie", mais s'oppose fortement à sa définition beaucoup trop étroite et à son orientation unidimensionnelle sur les travailleurs, le marché du travail et l'employabilité (p. 25 & 33).

L'apprentissage tout au long de la vie comprend (selon la définition de l'Union européenne) toutes les activités d'apprentissage qui ont lieu au cours de la vie afin d'améliorer les connaissances, les aptitudes et les compétences en vue de perspectives personnelles, civiques, sociales ou professionnelles.

En conséquence, l'éducation ne devrait pas seulement viser à "optimiser l'adéquation entre l'éducation et le marché du travail" (p. 25), mais aussi à promouvoir (par exemple) les compétences personnelles, politiques et sociales, ainsi que celles qui soutiennent le développement durable.

La définition et cette interprétation trop étroite doivent impérativement être adaptées.

Le CSAJ saluerait en outre le fait que "l'apprentissage tout au long de la vie" soit ancré dans un objectif de la Confédération (p. 28 s.).

Domaines de promotion et thèmes transversaux

Le CSAJ salue la sélection des quatre thèmes transversaux que sont la numérisation (durable), le développement durable, l'égalité des chances et la coopération nationale et internationale. Le CSAJ salue également le fait que les mêmes thèmes dans le domaine des hautes écoles aient également été pris en compte pour les contributions liées à des projets (CCP). Dans les thèmes centraux de la durabilité, de la numérisation et de l'équité des chances et de l'égalité, cela permet un développement nécessaire qui profitera aux générations futures. Il est donc essentiel que les fonds prévus soient également investis dans ces domaines afin de faire progresser le développement de l'espace universitaire dans son ensemble dans le sens d'un changement durable.

Numérisation durable

Pour Le CSAJ, il est essentiel de mettre l'accent sur la "numérisation durable" et pas seulement sur la "numérisation". Du point de vue du CSAJ, les points suivants sont essentiels à cet égard

Développement durable

Le CSAJ souhaiterait une définition moins étroite du développement durable et notamment son accent clairement mis sur l'être humain (p. 34). Il serait plus approprié - également dans l'esprit de l'approche One-Health mentionnée dans le message FRI - d'adopter une conception plus large qui tienne compte de l'être-humain, de l'animal et de l'environnement ou de s'orienter vers les limites planétaires. Seule une définition forte de la durabilité est suffisante pour faire face aux énormes défis qui se posent dans le domaine FRI et au-delà. L'importance de l'éducation en vue du développement durable (EDD) est certes reconnue, mais aucun objectif n'est fixé pour l'EDD et il n'existe aucun moyen de contrôle. Il serait par exemple utile d'utiliser le système d'indicateurs MONET+ pour suivre les progrès en matière d'EDD au niveau national.

Égalité des chances

Pour Le CSAJ, l'assouplissement des offres de formation et la perméabilité au sein et entre les voies de formation sont des préoccupations centrales, car elles favorisent l'égalité des chances.

Dans l'ensemble du système de formation, les entrées, les changements et les réorientations doivent être facilités.

Pour le CSAJ, il est important de créer des lignes de signalement appropriées pour le harcèlement scolaire, le harcèlement sexuel et la discrimination - et pas seulement au niveau universitaire.

Coopération nationale et internationale

La mobilité internationale est non seulement nécessaire à la construction et à l'épanouissement de nos jeunes adultes, mais elle est aussi indispensable à former des futur*es professionnel*les agiles, ouvert*es, adapté*es à une société en changement continu et en forte concurrence avec les autres pays. Cela est d'autant plus important que la Suisse vit aussi une situation institutionnelle défavorable en dehors du programme Erasmus+ et qu'une marginalisation est en train de s'opérer. Il s'agit de la compenser en offrant plus d'atouts à nos jeunes, pour se frotter au monde du travail globalisé et compétitif. Le CSAJ demande que le Conseil fédéral continue à s'engager pour une association à Erasmus+ et le Corps européen de solidarité. En outre, le CSAJ souhaite que lorsqu'il est fait mention des programmes-cadres de l'UE, il soit systématiquement question des programmes-cadres dans les domaines "formation, recherche et innovation" afin d'assurer une prise en compte égale entre Erasmus+ et Horizon.

Ch. 1.4 : Relation avec le programme de la législature

-

Ch. 1.5 Classement d'interventions parlementaires

-

Ch. 2.1 : Formation professionnelle

Pour le CSAJ, les explications sur la formation professionnelle et continue montrent clairement l'importance des activités visant à créer l'égalité des chances. Celles-ci doivent être maintenues ou intensifiées en conséquence.

Le CSAJ partage l'avis selon lequel la formation professionnelle et continue est un moteur essentiel pour la mise en œuvre du développement durable. Les mesures y afférentes doivent être maintenues ou intensifiées en conséquence.

Le CSAJ soutient les mesures visant à augmenter l'attractivité de la formation professionnelle en tant que voie de formation.

Le CSAJ regrette toutefois que le lien entre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et les problèmes liés à la transition énergétique, numérique et environnementale ne soit pas pris en compte. L'adaptation de la formation professionnelle à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, en particulier dans les métiers de transition, est d'une importance capitale pour l'avenir de la Suisse.

Au niveau de la maturité professionnelle, il existe des lacunes en ce qui concerne l'EDD et la transmission de compétences orientées vers la durabilité, comme le souligne le rapport "Evaluation de l'aptitude aux études HES des titulaires d'une maturité professionnelle 2021" (rapport final d'econcept AG sur mandat du SEFRI et de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle). En outre, l'étude constate (p. 77) que près d'un quart des titulaires d'une maturité professionnelle estiment qu'elles*ils ne disposent pas suffisamment de compétences de réflexion orientées vers l'action et durables.

Ch. 2.2 : Formation continue

Pour le CSAJ, les allocations de formation sont une mesure judicieuse pour faciliter l'accès à la formation et augmenter l'égalité des chances. Il convient donc de maintenir, voire d'intensifier les mesures allant dans ce sens.

Ch. 2.3 : Aides à la formation

Pour le CSAJ, les allocations de formation sont une mesure judicieuse pour faciliter l'accès à la formation et augmenter l'égalité des chances. Il convient donc de maintenir, voire d'intensifier les mesures allant dans ce sens.

Ch. 2.4 : Domaine des EPF

-

Ch. 2.5 : Encouragement en vertu de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)

-

Ch. 2.6 : Coopération internationale en matière de formation

Le CSAJ partage l'avis que la mobilité internationale dans la formation est d'une importance capitale pour la place industrielle et intellectuelle suisse. Une association à Erasmus+ et au corps européens de solidarité devrait donc avoir une priorité élevée.

Le CSAJ soutient par conséquent les efforts de la Confédération et des cantons pour contribuer ensemble à ce que la mobilité internationale devienne une partie évidente des biographies de formation et de travail ainsi que des activités extrascolaires ("Égalité des chances dans le domaine FRI", état mai 2023, p. 15).

Le CSAJ souhaite que lorsqu'il est fait mention des programmes-cadres de l'UE, il soit systématiquement question des programmes-cadres dans les domaines "formation, recherche et innovation" afin d'assurer une prise en compte égale entre Erasmus+ et Horizon. De plus, le CSAJ demande que la coopération nationale et internationale couvre les activités d'échange scolaires et extrascolaires. De ce fait, dans la mesure Mobilité à des fins de formation et coopération institutionnelle (p.78), il est nécessaire de compléter la première phrase avec la notion de la formation dans le domaine extrascolaire.

Concernant le financement, les chiffres liés aux programmes de Movetia affichent une augmentation constante depuis 2016. Parallèlement, tous les indicateurs correspondants relèvent que la demande devrait continuer à augmenter de manière sensible ces prochaines années. Afin d'être en mesure de répondre à la demande croissante à l'avenir, des moyens financiers correspondants sont requis. Les 254.9 millions de francs alloués à l'agence de mobilité internationale Movetia pour soutenir les activités d'échanges et de mobilité des jeunes ne sont pas suffisants du point de vue du CSAJ. Compte tenu des objectifs de la Stratégie de la Confédération et des cantons ainsi que de la demande prévisionnelle, les moyens financiers devraient être augmentés en proportion. Même sur la base d'une hypothèse basse il est estimé que les moyens nécessaires supplémentaires sont de CHF 10 Mios de plus par année, soit CHF 40 millions de plus que sur la précédente période 2021-2028.

Premièrement, la Suisse accumule du retard et devient moins compétitive en matière de mobilités et de coopérations internationales. Le taux de mobilité dans les hautes écoles est modeste en Suisse avec en moyenne 16% des étudiant-e-s, contre près de 30% pour l'Autriche, le potentiel de croissance reste donc élevé. C'est le cas aussi pour les coopérations internationales, toujours en comparaison avec l'Autriche : la Suisse a participé à 196 coopérations Erasmus+ entre 2014 et 2020 avec un volume total des projets de CHF 55 millions ; durant la même période l'Autriche a participé à 2728 coopérations Erasmus+, avec un volume de projets s'établissant à EUR 665 millions, le gap est énorme. Deuxièmement, l'association à Erasmus+ doit être préparée. L'association reste jusqu'à nouvel avis l'objectif du Conseil fédéral, il est essentiel de préparer le terrain, que les acteur*ices suisses se hissent progressivement au niveau de participation de pays comparables et que des moyens substantiels soient mis à disposition des mobilités et coopérations internationales dans tous les secteurs de formation. Troisièmement, les nouvelles bases légales internationales permettent de soutenir des projets de coopérations et de mobilités dans le monde entier, un trompe-l'œil sans moyens supplémentaires. Les perspectives pour les institutions suisses d'étendre leurs réseaux seront limitées, le potentiel de frustration sera élevé, ce qui risque d'avoir un effet récessif sur la demande et la volonté d'internationaliser davantage le système. Quatrièmement, les mobilités individuelles grandissent dans les différents secteurs de formation. Les prévisions minimales pour le futur sont de l'ordre d'une croissance de 5-10% par année dans tous les secteurs de formation. Elles seront stimulées par l'élargissement des mobilités individuelles hors Europe, l'apparition de nouveaux formats de mobilités, ainsi que par la participation de 9 hautes écoles suisses au réseau des « Universités

Européennes » dont les alliances vont rapidement générer des besoins nouveaux. Les forfaits financiers destinés aux personnes en formation doivent être revalorisés pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie, notamment en Suisse, et ne pas pénaliser certains publics (inclusion), ainsi que favoriser l'usage de transports respectueux de l'environnement (sustainability). Cinquièmement, le programme de « coopérations internationales entre institutions » de Movetia a généré une demande deux fois plus élevée que celle prévue au budget 2022. C'est aussi le cas pour 2023. Par ailleurs de nouveaux réseaux de coopérations en UE s'ouvrent aux institutions suisses ; dès 2022 les hautes écoles suisses ont pu déposer une candidature dans le cadre du programme des alliances universitaires européennes (EUNI) ; c'est aussi le cas des centres d'excellence en formation professionnelle (COVE) et ce sera certainement aussi le cas en 2024 des « Teacher academies ». Les charges à financer se montent entre CHF 0,5 et 1,5 Mios par participation suisse. Sixièmement, les cantons ou les organisations qui disposent de structures ou des bureaux d'appui solides, obtiennent les plus grands succès. Un changement de paradigme est nécessaire dans le soutien de la Confédération. Afin de mieux soutenir et stimuler plus rapidement la demande, une « organisation décentralisée de soutien aux porteurs de projets » doit être réfléchi à un niveau national/intercantonal ; il s'agit de créer ou de soutenir financièrement de manière plus proactive des structures d'appui plus proche des acteur*ices et du terrain dans les régions/cantons ; soit créer une forme « d'Edusearch » (l'équivalent d'Euresearch pour la recherche), au niveau suisse.

Ch. 2.7 : Institutions chargées d'encourager la recherche

-

Ch. 2.8 : Innosuisse

-

Ch. 2.9 : Parc suisse d'innovation (« Switzerland Innovation »)

-

Ch. 2.10 : Établissements de recherche d'importance nationale

-

Ch. 2.11 : Coopération internationale en recherche et en innovation

-

Ch. 2.12 : Affaires spatiales

-

Ch. 2.13 : Domaines d'encouragement sans demandes de crédits

Erasmus+

Le CSAJ partage l'avis que la mobilité internationale dans la formation est d'une importance capitale pour la place industrielle et intellectuelle suisse. Une association à Erasmus+ doit donc avoir une priorité élevée. Il en va de même pour une association à Horizon Europe. Le Conseil fédéral a pour objectif l'association aux deux programmes, le CSAJ espère que la présentation plus détaillée du programme de recherche ne transpire pas de l'importance accordée à ces deux dossiers. Afin de s'assurer que les deux adhésions soient traitées de manière égale, le CSAJ demande que le chapitre 2.13.1

soit développé de manière analogue au chapitre 2.13.2, à savoir : 1) Situation actuelle d'Erasmus+ 2) Statut de la Suisse en tant que pays tiers non associé et restrictions de ce statut 3) Répétition de l'objectif du Conseil fédéral concernant l'association (voir pages 42 ou 77).

Corps européen de solidarité

Outre une association à Erasmus+, une association au corps européen de solidarité est également visée. Les échanges de volontariat sont notamment mentionnés à la page 78 du Message FRI. Ce programme de soutien aux échanges de volontaires est issu d'Erasmus+ dans l'UE, où il est financé et administré séparément. Actuellement, la Suisse dispose également d'un programme d'échange de volontaires. Afin d'offrir aux jeunes Suisses les mêmes possibilités d'échange qu'aux jeunes de l'UE en cas d'association à Erasmus+, il est également nécessaire de s'associer au corps européen de solidarité.

Recherche sectorielle

Du point de vue du CSAJ, la recherche sectorielle dans le domaine de la santé (p. 171 s.) devrait être complétée par un point fort dans le domaine de la santé psychique et de la promotion de la résilience.

Ch. 3.1 : Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPPr)

-

Ch. 3.2 : Loi sur les EPF

-

Ch. 3.3 : Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)

-

Ch. 3.4 : Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI)

-

Ch. 4 : Conséquences

-

Ch. 5 : Aspects juridiques

-

Nous vous remercions de vos réponses.